



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

développement

Question écrite n° 81643

Texte de la question

M. Thierry Mariani attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger sur les préconisations du rapport du Conseil de promotion du tourisme (CPT) mis en place et présidé par M. Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères et du développement international. Dans ce rapport, le CPT veut promouvoir la France comme pays d'accueil des salons professionnels. Le tourisme d'affaires représentant environ 30 % de la fréquentation et du revenu généré par le tourisme en France et près de 7,4 milliards d'euros de retombées directes. Il souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement au sujet de cette recommandation.

Texte de la réponse

Avec 84,5 millions de touristes étrangers en 2015, la France est pour la deuxième année consécutive le pays le plus visité du monde. La France dispose d'une très large gamme d'équipements de qualité grâce à ses 80 parcs d'expositions et ses 120 centres de congrès soit 5,9 millions de m² nets couverts. La métropole parisienne, qui concentre plus de 75 % de la clientèle d'affaires et 70 % des retombées économiques générées, a été désignée, pour la deuxième année de suite, première destination mondiale d'accueil des congrès, au classement de l'International Congress and Convention Association (ICCA). Plus de 1 100 salons et 1 000 congrès se tiennent chaque année en Ile-de-France, attirant plus de 8,8 millions de visiteurs et congressistes, dont près de 574 000 étrangers, ainsi que plus de 97 000 entreprises exposantes dont 29 000 étrangères. Les congrès et salons génèrent chaque année en moyenne plus de 5,8 Md€ de retombées économiques pour le pays : - les dépenses liées au séjour des visiteurs, congressistes et entreprises exposantes (dites retombées indirectes) représentent plus de 3 Md€. Ces dépenses, ventilées dans les différents postes de consommation touristique (transport, hôtellerie, restauration, shopping, sorties culturelles ...), sont comptabilisées dans la consommation touristique globale ; - les dépenses d'organisation des congrès et salons (dites retombées directes) génèrent plus de 2,8 Md€. Elles ne sont pas comptabilisées dans la consommation touristique nationale estimée par le Compte satellite du tourisme. Le gouvernement souhaite promouvoir la France comme pays d'accueil des salons professionnels. Le 8 juin 2016, il est prévu le lancement par le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique de la filière "Rencontres d'Affaires et Événementiel", en copilotage avec le secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger, Matthias Fekl. Cette filière sera une structure d'échanges, de partage et de décisions pour l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur (associations, entreprises, donneurs d'ordres, prestataires, syndicats, etc.) avec les pouvoirs publics. Elle œuvrera à la fois au développement des autres filières économiques mais également au rayonnement de la France et de ses entreprises à l'international. Les réunions de comités stratégiques avec présentation de listes d'actions auront lieu dans le courant 2016 pour une mise en œuvre de propositions de contrat de filière au plus tard à l'automne 2016.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Français établis hors de France (11^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81643

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Ministère attributaire : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [16 juin 2015](#), page 4430

Réponse publiée au JO le : [5 juillet 2016](#), page 6307